

Acte publié le 30.06.23



1 Commande Publique
1.1 Marchés publics

N° 49-2023

DECISION DU PRESIDENT

Marché de fourniture de chaleur et prestations pour la chaufferie et les sous-stations primaires du quartier de l'Europe à Pont-Audemer Avenant n°1

Le Président de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,
VU les articles L 5211-1 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L.2194-2 du Code de la commande publique,
VU la délibération du conseil communautaire n°94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant sur les délégations au Président,

CONSIDERANT le marché public n°25-2018 conclu avec la Société DALKIA pour la fourniture de chaleur et les prestations pour la chaufferie et les sous stations primaires du quartier de l'Europe à Pont-Audemer, d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2018,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger le marché public n°25-2018 d'une durée de 9 mois, soit jusqu'au 31/03/2024 pour l'ensemble des prestations R1, R22 et R23, afin de permettre à la Ville de Pont-Audemer d'organiser la procédure de Délégation de Service Public,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le prix et la formule de révision du marché public n°25-2018 à compter du 1^{er} janvier 2023,

CONSIDERANT l'avenant à la convention constitutive du groupement de commande en date du 07 juin 2023 modifiant sa composition entre la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, MON LOGEMENT 27 (suite à la fusion entre EURE Habitat et SECOMILE), le Collège Pierre et Marie Curie et la SILOGE,

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres du groupement commande réunie le 29 juin 2023,

| Montant de base HT | Montant avenant 1 HT | Nouveau montant HT jusqu'au 31/03/2024 |
|--------------------|----------------------|--|
| 104 388.95 € | 15 658.34 € | 120 047.29 € |

DECIDE

De signer l'avenant n°1 au marché public n°25-2018 d'un montant de 15 658.34 € HT relatif à la fourniture de chaleur pour la chaufferie et les sous stations primaires du quartier de l'Europe, conclu avec la Société DALKIA – Immeuble le Trident – 24 Rue Henri Rivière – BP 51026 – 76172 ROUEN Cedex

Fait à Pont-Audemer, le 30 juin 2023

Le Président



Francis COUREL



RAPPORT DE PRÉSENTATION

Marché de fourniture de chaleur et prestations pour la chaufferie et les sous-stations primaires du quartier de l'Europe à Pont-Audemer – Avenant n°1 au marché public n°25-2018

I – Objet du marché

Une convention constitutive d'un groupement de commande publique avait été signée le 14 mars 2018 entre la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, coordonnateur, Eure Habitat, le collège Pierre et Marie Curie, la Secomile et la Siloge, en vue de conclure un marché d'exploitation des installations du réseau de chaleur de Pont-Audemer.

Les entités Eure Habitat et SECOMILE ont fusionné et sont devenues MON LOGEMENT 27. Conformément à l'article 2-3 de la convention, un avenant à la convention constitutive signé le 07 juin 2023 a acté cette modification.

Un marché public n°25-2018 a été conclu entre la communauté de communes Val de Risle et la Société DALKIA pour la fourniture de chaleur et les prestations pour la chaufferie et les sous stations primaires du quartier de l'Europe à Pont-Audemer, d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2018 et pour les prix mixtes suivants : R1 : prix Kcog=34.78 €HT prix Kchauff = 39.93 € HT – R 22 : 64 607.00 € HT - R23 : 39 781.95 € HT.

II – Objet et montant de l'avenant n°1

L'avenant n°1 a pour objet :

- De prolonger le marché pour une durée de 9 mois, soit du 01/07/2023 jusqu'au 31/03/2024 afin de permettre à la Ville de Pont-Audemer d'organiser la procédure de Délégation de Service Public
- De modifier le prix et la révision du R1

| Montant de base HT | Montant avenant 1 HT | Nouveau montant HT jusqu'au 31/03/2024 |
|--------------------|----------------------|--|
| 104 388.95 € | 15 658.34 € | 120 047.29 € |

III – Procédure de passation

Les membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande, réunis le 29 juin 2023, ont émis un avis favorable à la passation de l'avenant n°1 au marché de fourniture de chaleur et les prestations pour la chaufferie et les sous stations primaires du quartier de l'Europe à Pont-Audemer. Par décision n°49-2023 en date du 29 juin 2023, le Président est autorisé à signer la modification contractuelle n°1 au marché public n°25-2018.

Pont-Audemer, le

Le Président



Francis COUREL